Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne

Lettre d'information
Année 2025

Nouvelles adhésions de communes au 1er janvier 2026

- Eau potable et Assainissement collectif : Cressensac-Sarrazac et Bétaille
- Assainissement collectif : Floirac, Pinsac, St Michel de Bannières

Compétence Eau Potable Communes adhérentes au SMECMVD	Compétence Assainissement Collectif Communes adhérentes au SMECMVD
Baladou, Bétaille, Cavagnac, Condat, Cressenssac-Sarrazac, Creysse, Cuzance, Floirac, Gignac, Lachapelle-Auzac, Martel, Mayrac, Meyronne, Pinsac, St Denis les Martel, St Michel De Bannières, St Sozy, Strenquels, Le Vignon en Quercy, CC Pays de Fénelon (Borrèze).	Bétaille, Condat, Creysse, Cressensac-Sarrazac, Cuzance, Floirac, Gignac, Lachapelle-Auzac, Le Vignon en Quercy, Martel, Pinsac, St Michel De Bannières, Strenquels.

Nouvel organigramme 1er janvier 2026

Directrice : Mireille BOURRASSE
Responsable administrative et comptable : Jocelyne TEILHARD
Assistante administrative : Betty TROLLIET - depuis le 1er Novembre 2025.
Le SMECMVD recrute à compter du 1er Janvier 2026, un technicien qui viendra compléter son effectif : Aurélien CHASSAING.

Facturation de l'eau potable et de l'assainissement collectif au 1er Janvier 2026

Votre facture comprend :

Eau potable
- la part syndicale, SMECMVD : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages
- la part concessionnaire, SAUR : recettes pour assurer l'exploitation du réseau
- les redevances de l'Agence de l'Eau
- la T.V.A. (5,5 %)

Assainissement Collectif
- la part syndicale, SMECMVD : recettes qui permettent de financer des travaux de réseaux, des ouvrages
- la part concessionnaire, SAUR : recettes pour assurer l'exploitation du réseau pour les secteurs de Martel, du Vignon en Quercy, Condat et Strenquels
- les redevances de l'Agence de l'Eau
- la T.V.A. (10 %)

Les factures seront établies par notre délégataire : la **SAUR**.

Prix au m³ EAU POTABLE		
SMECMVD hors MVD	MVD	PINSAC
3,54 € TTC/m³	3,38 € TTC/m³	2,93€TTC/m³

Prix au m³ ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Condat Strenquels Vignon 4 Routes	Martel	Gignac	Creysse	Cuzance	La chapelle-Auzac	Vignon (Cazillac)
4,31€ TTC/m³	2,93€ TTC/m³	2,88€ TTC/m³	2,60€ TTC/m³	2,63€ TTC/m³	2,27€ TTC/m³	2,00€ TTC/m³

Sur la base d'une facture de 120 m³, référence nationale

Travaux de réalimentation du Causse de MARTEL

Financement :

Subventions : Agence EAU ADOUR GARONNE, Département, DETR (Dotation d'équipement des Territoires ruraux), emprunts, autofinancement.

Travaux réalisés (2023-2025) : 2,5 M€

- Sécurisation du Vignon en Quercy et du territoire des Eaux du Doux.
- Portion SOLEV : Travaux anticipés pour l'alimentation du réservoir de Gaillard (Baladou) suite à l'aménagement de la zone artisanale SOLEV par CAUVALDOR.

Travaux en cours (fin 1er semestre 2026) : 4,5 M€ réalisé sur 5,6 M€

- Construction de 2 réservoirs à « Croix Rempart » à Martel.
- Construction d'une nouvelle station de pompage aux Scourtils à Saint Denis Les Martel.
- Adduction Scourtils - Croix Rempart.

Travaux à venir (à partir de 2026) : 3,25 M€

- Canalisation liaison Baladou/Bazalgues/Rignac vers Fajou.
- Construction de deux réservoirs à « Gaillard » Baladou.



Station des Scourtils 2025

Autres travaux

Travaux d'extension : 2 400 €

- Strenquels : Le Sud : extension de réseau avec prise en charge de 70% par la commune.

Travaux de renouvellement et de déplacement : 516 000 €

- Mayrac : Garrit Haut
- Floirac : Le Château
- Condat : La Cépède
- Gignac : Lac Férié
- Gignac : Mas del Pech, se termine
- St Denis Les Martel : Pontou
- Pinsac : le Bourg : nouveau branchement
- St Sozy : Les Sarrades
- Borrèze : le Bourg en coordination avec l'enfouissement électrique
- Condat : Quinsou/ les Genestes : en coordination avec l'enfouissement électrique

Travaux de renforcement : 10 000 €

- Martel : Hameau de Croix Rempart

Sécurisation du Causse de Floirac : 510 000 € sur 810 000 €

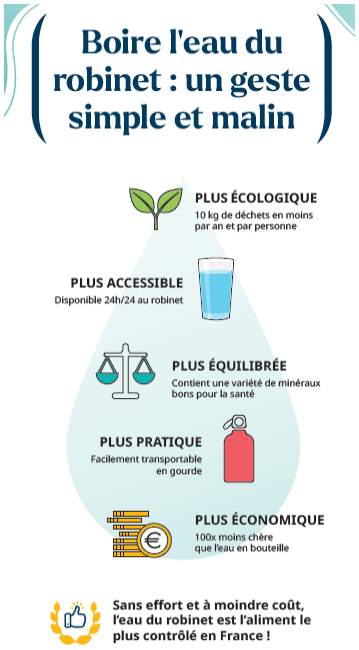
- Travaux en cours de finalisation (2024-2025).



Qualité de l'eau

Notre eau potable est d'excellente qualité

Le point sur la Recherche de polluants spécifiques :



-CVM (gaz éventuellement présent dans les canalisations anciennes : avant 1980.) Nous avons démarré une campagne de recherche en 2025 : la campagne estivale s'est effectuée en juillet.

La campagne hivernale est programmée fin 2025 début 2026. Le bilan des résultats déterminera les éventuelles actions à mener.

-PFAS (composé fluoré) : depuis quelques mois la recherche des principaux PFAS est obligatoire dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable. En l'état actuel, **aucun PFAS n'a été détecté** ce jour sur notre syndicat.

SMECMVD
110, Avenue de Nassogne 46600 MARTEL

Téléphone : 05 32 26 07 82 Site Internet : https://www.smecmvd.fr